



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SECTEUR GENTILLY

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que lors de la séance ordinaire du **lundi 13 janvier 2025 à 19 h**, qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

SECTEUR GENTILLY

Lot 4 731 742 du cadastre du Québec – Futures rue de la Grande-Ourse, avenue de la Petite-Ourse et rue du Verseau

La demande de dérogation mineure vise à autoriser le lotissement du lot 4 731 742 du cadastre du Québec pour avoir des futures rues d'une largeur minimale entre 13,9 et 15 mètres au lieu de 15 mètres et des îlots de terrain d'une longueur inférieure à 140 mètres, soit entre 110 et 140 mètres, le tout contrairement à ce que prescrit aux articles 5.2.2 et 5.4.2 du règlement de lotissement numéro 1773.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la séance du Conseil mentionnée au premier paragraphe.

Ville de Bécancour, le 19 décembre 2024.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville